

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110549DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 renouvelant pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2008 l'unité UMR 6014 intitulée «Chimie organique, bioorganique : réactivité et analyse» dont le directeur est Monsieur Jean-Charles QUIRION ;

Vu la décision n°DEC110058INC du 11 février 2011 nommant Monsieur Xavier PANNECOUCKE Directeur par intérim de l'unité UMR 6014 à compter du 1^{er} janvier 2011 en remplacement de Monsieur Jean-Charles QUIRION appelé à d'autres fonctions ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Yves RENARD, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Yves RENARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Vincent LEVACHER, Directeur de recherche.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ROUEN, le 16 février 2011

Xavier PANNECOUCKE

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.19. DR20